Cher député,

Alors que l'Ontario se prépare aux élections et puisque vous êtes mon député actuel de l'Assemblée législative de l'Ontario (ou candidat dans ma circonscription), je voudrais vous demander de vous engager en faveur de la protection des droits des professionnels de la santé et des établissements médicaux de notre province. Je suis aussi profondément inquiet pour les plus vulnérables parmi nous, compte tenu de la légalisation sur le suicide assisté au Canada passée en juin 2016.

Concrètement, les droits à la conscience des professionnels de la santé doivent être protégés par la législation provinciale. Le service de la coordination des soins en vigueur en Ontario, contrairement à ceux dans d'autres juridictions, force encore les médecins à référer leurs patients à d’autres médecins, les impliquant ainsi dans la procédure. Cinq médecins en sont actuellement à défier les politiques du Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario qui exigent d’eux de choisir entre leur conscience et leur carrière. Nous devrions être en train de protéger ces médecins plutôt que de les forcer à se battre pour des droits garantis par la Charte des droits et libertés.

Les défenseurs de l'euthanasie/suicide assisté exercent un puissant lobby pour obliger chaque établissement de soins de santé, financé par des fonds publics, à offrir l'euthanasie/suicide assisté. Alors que cette procédure médicale n’est pas offerte dans chaque établissement à travers la province, les partisans l’exigent d’établissements de soins de santé dont les principes profondément enracinés ne leur permettent pas de tuer leurs patients.

Finalement, avec seulement 1/3 des Canadiens qui ont accès à des soins palliatifs de qualité, il n’est pas surprenant de voir une augmentation spectaculaire des cas d'euthanasie/suicide assisté. Les études démontrent que les gens ont peur de la douleur et la solitude. Ces deux problèmes peuvent être pris en charge par les soins palliatifs. Je crois que si tous les Ontariens avaient accès à des soins palliatifs de qualité, beaucoup ne se tourneraient pas vers l’aide médicale à mourir.

Votre position et celle de votre parti auront un impact direct sur mon vote en juin. Je vous adresse respectueusement les questions suivantes :

1. Soutiendrez-vous une législation qui vise à protéger les médecins, infirmières et autres professionnels de la santé qui se voient forcés de prendre part à l’euthanasie/suicide assisté en référant leurs patients à un autre médecin?

2. Comment protégerez-vous les établissements qui se voient forcés d’offrir l'euthanasie/suicide assisté dans leurs locaux ?

3. Comment votre parti prévoit-il régler le manque des soins palliatifs de qualité dans notre province?

Je suis heureux de pouvoir vous adresser directement ces inquiétudes et attendrai avec impatience votre réponse. Sachez que je respecte profondément le rôle important que nos élus jouent au service des citoyens de notre province.

Merci.